

FLASH INFOS

• Conseil Municipal

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

M. Le Maire informe le conseil des décisions prises en novembre 2025, en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal (DCM15-2020, DCM54-2020 et DCM35-2021), dans le cadre de l'article L2122-2 du CGCT

Date	Objet
5 novembre	Devis Cholet TP, pour la fourniture et la mise en œuvre d'une peinture routière. Montant : 597,60 € TTC.
10 novembre	Bon de commande pour l'achat de copeaux auprès du SMIB. Montant : 1 190 € TTC.
19 novembre	Proposition Cardiowest, pour la fourniture d'électrodes pédiatriques à adapter aux défibrillateurs. Montant : 324,00 € TTC.
22 novembre	Devis ABCP, pour divers matériels de cuisine. Montant : 191,35 € TTC.
24 novembre	Devis Magequip, pour la fourniture d'une poubelle munie d'un bac acier. Montant : 441,60 € TTC.
28 novembre	Devis NADIA, pour la fourniture d'une plaque alu avec le nom du restaurant scolaire défini par le personnel et les enfants le fréquentant. Montant : 272,21 € TTC.
28 novembre	Devis WESCO, pour la fourniture de 44 patères, pour le restaurant scolaire. Montant : 580,80 € TTC.

CHOLET AGGLOMERATION

Convention de mutualisation de certains services - Avenant I

Par délibération du 20 février 2023, le conseil de communauté a approuvé la convention-type de mise à disposition de certains services des communes membres de Cholet Agglomération à son profit.

Les conventions, établies, sur cette base, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, prévoient les modalités de mise à disposition et de remboursement de certaines prestations réalisées par les communes pour le compte de Cholet Agglomération. Des avenants peuvent être établis en cours de période, afin notamment d'actualiser les prestations réalisées.

A la suite de l'implantation de Points d'Apports Volontaires (PAV) pour la gestion des biodéchets, sur le territoire de Cholet Agglomération, il apparaît que des interventions du personnel municipal des communes concernées sont nécessaires pour :

- assurer l'apport de broyat des bornes grutables,
- vérifier l'état des bornes et effectuer le retrait des éléments indésirables,
- assurer le brassage du contenu des PAV pour une meilleure aération,
- remonter les éventuelles informations concernant la collecte des biodéchets ou tout dysfonctionnement constaté sur le matériel.

**PROCHAINE RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 FEVRIER 2026
à 20 h 00 salle du conseil**

Les jeunes nés en **décembre 2009** devront se présenter en mairie pour se faire recenser à partir de leur date d'anniversaire.
Apporter le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de Cholet Agglomération, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.
Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: communication.begrolles@gmail.com

Toutes les informations sur : www.begrolles-en-mauges.com

• Conseil Municipal

Il convient donc de prévoir, pour les communes concernées, les modalités de mise à disposition des services et des remboursements des frais correspondant à ces nouvelles interventions, sur la base du taux horaire déjà établi dans les conventions initiales.

Par ailleurs, compte tenu de l'échéance prochaine des mandats municipaux, une prolongation d'un an est souhaitée.

Le Conseil Municipal de Bégrolles en Mauges, DECIDE d'approuver l'avenant-type aux conventions de mise à disposition de certains services des communes membres au profit de Cholet Agglomération

FINANCES

Budget Général 2025 : Décision Modificative n°4

Le conseil est informé qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, en reprenant certaines écritures sur le Budget Général 2025.

Libellé	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
SECTION de FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
C/615228 entretien, réparation autres bâtiments		24 638,59 €
C/64111 Rémunérations personnels titulaires	24 638,59 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative n°4, au Budget Général 2025

Indemnité de gardiennage pour l'Église communale

Une indemnité de gardiennage concernant l'église communale de Bégrolles en Mauges, a été mise en place par délibération du 15 décembre 2024 (référencée DCM71-2014), pour un montant fixé à l'époque à 471,22 €, selon le plafond maximal de la circulaire ministérielle du 25 février 2014.

Ce montant a été régulièrement revalorisé ces dernières années selon les circulaires ministrielles en vigueur.

En 2024, la commune a versé une indemnité de gardiennage de 503,42 € selon le montant annuel maximal fixé par la circulaire ministérielle du 9 octobre 2023, pour un gardien résidant sur la commune (ce qui est le cas pour Bégrolles en Mauges).

Ce sujet n'ayant pas été débattu en conseil municipal depuis 2014, il est proposé au conseil de renouveler le principe d'une indemnité de gardiennage de l'église de Bégrolles pour 2025 et les années suivantes, et de maintenir son montant à 503,42 € comme fixé par la dernière circulaire ministérielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de renouveler l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale pour 2025 et les années suivantes

Mise à disposition de terres communales au profit de certains exploitants agricoles

La commission Finances s'est réunie récemment afin d'étudier les modalités de mise à disposition de certaines terres communales, au profit de certains exploitants agricoles.

La commission Finances propose que ces terres soient mises à disposition, moyennant l'acquittement d'un fermage de 180 € par hectare et par an.

La mise à disposition de ces terres communales fera l'objet de conventions d'occupation provisoire et précaire, établies entre la commune et les exploitants concernés, renouvelables par tacite reconduction.

Les parcelles cadastrées section A n°1472, section B n°073 et B n°1915, destinées éventuellement à l'avenir, à de nouveaux lotissements ne seront pas éligibles aux aides de la PAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que certaines terres communales pourront être mises à disposition de certains exploitants agricoles, moyennant l'acquittement d'un fermage de 180 € par hectare et par an

Créances admises en non valeur

Une liste de créance admises en non valeur, présenté par le Service de Gestion Comptable de Cholet, d'un montant de 28,37 € est présentée au conseil.

Le conseil EMET un avis favorable à cette liste de créances admises en non valeur.

Télétransmission des actes avec l'opérateur FAST-Avenant convention (documents budgétaires CCAS)

Le conseil municipal avait adopté une délibération le 8 février 2021, pour l'établissement d'une convention entre la commune et la Préfecture de Maine et Loire concernant la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité (documents budgétaires, délibérations, arrêtés, etc.). Cette transmission se fait via une clé d'authentification payante de l'opérateur de transmission FAST.

Le CCAS de Bégrolles en Mauges a également établi une convention le 19 février 2021, pour télétransmettre ses actes et utilise actuellement la même clé d'authentification FAST que celle de la commune pour transmettre ses actes. Cependant, le CCAS devrait utiliser un clé d'authentification différente de la commune. Mais le décret n°87-130 du 26 février 1987 et l'article R212-32 du code de l'éducation précisent que les documents budgétaires du CCAS peuvent être télétransmis via la clef d'authentification de la commune, si les recettes de fonctionnement annuelles de l'établissement sont inférieures à 30 469,80 €. Ce qui est le cas pour le CCAS de Bégrolles en Mauges.

En conséquence il est proposé d'établir un avenant à la convention initiale entre la commune et la Préfecture, afin que les actes budgétaires du CCAS puissent être transmis via la clé d'authentification FAST de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'établir un avenant à la convention initiale afin que les actes budgétaires du CCAS puissent être transmis via la clé d'authentification FAST de la commune

SIEML

Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture de gaz naturel

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du code de l'Énergie, les consommateurs de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1^{er} janvier 2028.

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Bégrolles en Mauges souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur,

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Le conseil municipal de la commune de Bégrolles en Mauges , après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de signer la convention, d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public de gaz naturel

BÂTIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Salle de Sports

Le devis de SARL Grasset-Chiron d'un montant de 443,05 € TTC de peinture pour le bar du club de Basket a été signé.

Lotissement du Logis

La Police de l'eau a rendu un rapport indiquant qu'il manque un régulateur au niveau du bassin de rétention et qu'il est nécessaire de réaliser une étude d'impact sur la faune et la flore.

Rue du Bocage

Un conseiller municipal informe que suite à des travaux de réfection effectués par l'Ets Cholet TP des gravillons sont toujours présents sur la chaussée rue du Bocage, il précise qu'il serait judicieux de les faire retirer.

DIVERS

SIEML

Des informations concernant le SIEML sont communiquées:

- Evolution des tarifs pour l'extension du réseau électrique qui seront facturés selon un coefficient moyen. Cela permettra un lissage des tarifs car les différents sous traitants ne pratiquent pas les mêmes prix.
- Une salle sera mise à la disposition de nos référents pour leur permettre de travailler entre deux rendez-vous.
- Augmentation du nombre des agents : le syndicat employait 51 agents en 2016, 57 agents en 2020 et il y aura 113 postes budgétaires, y compris les non permanents, en 2026.

OPAH RU

Le conseil est informé qu'une aide à la rénovation énergétique de 66 000 € a été attribuée à un Bégrollais dont le montant des travaux retenus s'élevait à un peu plus de 69 000 €.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La Sainte-Barbe des pompiers aura lieu le samedi 10 janvier 2026.

Vœux 2026

Les vœux de la Municipalité à la population, aux forces vives et au personnel communal auront lieu le vendredi 9 janvier 2026, salle du Gué Brien à 19h30.

Termites

Il est demandé où en est le dossier concernant les termites et si tous les administrés, dont les habitations se trouvent dans le périmètre défini par la Préfecture, ont bien effectué le diagnostic demandé. Il est répondu que 20 % environ des administrés concernés n'ont pas fait de retour de leur diagnostic en Mairie. Un courrier va être envoyé prochainement à chacun d'eux, avec mise en demeure et menace d'amende, si ceux-ci ne renvoient pas leur diagnostic en Mairie sous 8 jours. A ce jour, seul deux foyers de contamination ont été relevés.

Fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics »

Moyenne sur novembre 2025 :

- Périscolaire : 34 enfants par jour le matin
45 enfants par jour le soir
- Le mercredi : 43 enfants par jour le matin
37 enfants au repas
31 enfants l'après-midi

Restaurant scolaire

Fréquentation

- 2 373 repas ont été servis durant le mois d'octobre 2025, soit en moyenne 158 par jour : 48 repas pour les maternelles et 110 pour les primaires.

Démographie

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier	1	0	0
Février	1	0	0
Mars	0	0	1
Avril	0	0	1
Mai	2	1	1
Juin	2	2	2
Juillet	3	2	0
Août	2	1	1
Septembre	1	2	4
Octobre	2	1	1
Novembre	2	0	2
TOTAL ANNEE 2025	16	9	16

Demandeurs d'emploi

Mois	Total	Hommes	Femmes
Janvier 2025	84	33	51
Février 2025	88	38	50
Mars 2025	94	36	58
Avril 2025	95	35	60
Mai 2025	90	32	58
Juin 2025	59		
Juillet 2025	59		
Août 2025	59		
Septembre 2025	46		
Octobre 2025	46		
Novembre 2025	130	52	78

